San Francisco : Référendum sur la circoncision interdit

29/07/2011 à 12h53

Une juge américaine a décidé aujourd'hui de ne pas autoriser la tenue, prévue en novembre, d'un référendum visant à interdire la circoncision des mineurs à San Francisco, bien que le nombre de signatures requis pour convoquer le scrutin ait été atteint.

Une coalition de militants avait déposé au printemps dernier, devant les autorités de la ville, les 7000 signatures de personnes inscrites sur les listes électorales requises pour convoquer un référendum. Leur objectif était de faire adopter en novembre un texte qui interdirait la circoncision avant l'âge de 18 ans, sauf pour des raisons médicales.

Mais la juge Loretta Giorgi a préféré prendre le parti d'une coalition de groupes religieux, de médecins et de familles pour qui l'interdiction de la circoncision des mineurs violerait une loi de Californie empêchant aux autorités locales de réglementer les procédures médicales. Dans ces circonstances, «*cela ne servirait aucun but légitime*» de maintenir un référendum sur une interdiction de la circoncision, a conclu la juge, qui a ordonné à la municipalité de San Francisco de l'annuler.

Les défenseurs du référendum ont promis de faire appel, même s'il n'est pas sûr qu'ils en aient la possibilité légale. L'un d'entre eux, Lloyd Schofield, 59 ans, estime que la circoncision constitue une mutilation génitale acceptée par la société, qui devrait rester une question de choix individuel et non parental. […]

La circoncision est une pratique rituelle au coeur des religions juive et musulmane. Les représentants des deux communautés à San Francisco avaient d'ailleurs joint leurs

efforts pour protester contre cette interdiction.

Le Figaro